



HAL
open science

L'opposition kurde et le régime du Baath en Syrie : entre dynamique identitaire et stratégies de cooptation

Zakaria Taha

► **To cite this version:**

Zakaria Taha. L'opposition kurde et le régime du Baath en Syrie : entre dynamique identitaire et stratégies de cooptation. Oppositions partisans en situation autoritaire, Jun 2012, Aix-en-Provence, France. halshs-00734750

HAL Id: halshs-00734750

<https://shs.hal.science/halshs-00734750>

Submitted on 25 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'opposition kurde et le régime du Baath en Syrie : entre dynamique identitaire et stratégies de cooptation¹

Zakaria TAHA, chercheur associé au GSRL (Groupe Sociétés Religions, Laïcités) CNRS-EPHE

Jusqu'en 1958, date de création de la République arabe unie, la scène politique syrienne connaissait une certaine tradition de multipartisme animé par des courants politiques divers (laïque, religieuse, nationaliste arabe, nationaliste kurde et communiste). L'arrivée du parti Baath au pouvoir à la suite du coup d'Etat du 8 mars 1963 (« Révolution du 8 mars »), qui exerce un monopole sur la vie sociale et politique, consacre l'arabisme comme culture et identité nationales. Devenu dès 1973 « *parti dirigeant l'Etat et la société* »², le Baath contrôle l'opposition (à l'intérieur) organisée au sein du Front National Progressiste³, un rassemblement de partis politiques légaux alignés sur le régime. Les mouvements islamiste et kurde, dont les lignes politiques divergent avec l'orientation laïcisante et nationaliste arabe du régime, sont interdits. Si l'organisation des Frères musulmans est violemment réprimée et ses leaders contraints à l'exil après le massacre de Hama en février 1982⁴, l'opposition kurde, bien qu'officiellement illégale, était plus ou moins tolérée. Pourtant, l'attention des kurdes syriens s'est longtemps tournée vers l'Irak et la Turquie, hors du territoire syrien. Si le contexte politique actuel du printemps arabe et du soulèvement syrien déclenché en mars 2011, donne une visibilité au

¹ Papier pour la journée d'étude « Oppositions partisans en situation autoritaire », CHERPA-IREMAM, le 14 juin 2012. <http://calenda.org/208924>

² Article 8 de la Constitution permanente de la République Arabe Syrienne de 1973 sous Hafez al-Asad (1970-2000). Cet article a été supprimé de la nouvelle Constitution promulguée par le décret n° 94 du 2012, le 7 février 2012 sous Bachar al-Asad (2000-).

³ Le Front National Progressiste englobe, lors de sa création en 1972, cinq formations : l'Union Socialiste Arabe, le Mouvement des Socialistes Unionistes, le Parti socialiste arabe, le Parti communiste syrien et le parti Baath. Le président du FNP est Hafez al-Asad. Le FNP est régi par la charte du 7 mars 1972 qui réserve au Baath la responsabilité totale des activités au sein de l'armée et de l'université. Il englobe aujourd'hui 10 formations : le parti Baath arabe socialiste, le parti communiste syrien (branche de Wişāl Bakdāš et Yūsuf al-Faīṣal), l'union socialiste arabe, le parti des unionistes socialistes, le mouvement des socialistes arabes, le parti unioniste socialiste démocratique, l'union arabe démocratique, le parti du pacte national. En 2005, il est rejoint par le parti syrien national social. Le FNP est régi par la charte du 7 mars 1972 qui réserve au Baath la responsabilité totale des activités au sein de l'armée et de l'université.

⁴ La répression sanglante de Hama, bastion de l'insurrection islamiste, a causé la mort d'environ 15.000 personnes. La loi 49 de 1980 décrétée sous Hafez al-Asad à la suite de la confrontation entre les Frères musulmans et le régime, considère criminelle et passible de la peine de mort toute personne affiliée à l'organisation des Frères musulmans. Cette loi est toujours en vigueur.

mouvement kurde syrien sur la scène politique, celui-ci, incorporé au régime d'al-Asad jusqu'en 2000, ne se présentait pas comme une force d'opposition. Aujourd'hui, l'opposition kurde syrienne accroît ses revendications. A l'instar du mouvement kurde irakien⁵, elle impose une reconnaissance constitutionnelle des Kurdes en tant qu deuxième ethnie du pays, la reconnaissance de la langue kurde comme deuxième langue officielle, voire le droit à l'autodétermination. Du système politique et communautaire d'al-Asad aux revendications nationalistes et autonomistes, l'opposition kurde syrienne, après une longue période de « dissimulation », ressurgit avec un nouveau discours et une nouvelle stratégie, mutation identitaire qui semble guidée par le contexte national et régional de la Syrie.

Cette contribution vise, dans un premier temps, à mettre l'accent sur la perception du Baath du nationalisme kurde et sur la politique du régime d'al-Asad à cet égard. Quel est le jeu politique vis-à-vis de la dimension transnationale de cette question, et comment le régime d'al-Asad a-t-il pu retarder l'opposition kurde en Syrie ? Dans un second temps, nous tenterons d'analyser la stratégie du mouvement kurde et ses modalités, ses mutations, son discours et son rapport à l'opposition nationale.

Nationalisme arabe versus nationalisme kurde

Avec pour principe fondamental l'arabisme, le Baath ne reconnaît officiellement aucun autre groupe ethnique que les Arabes et ne mentionne à aucun moment de dispositions concernant les droits nationaux ou culturels des minorités ethniques non arabes. L'abandon des spécificités ethniques et linguistiques est la condition préalable à leur intégration individuelle à l'idéal national, tel qu'il est défini par le Baath⁶. Si l'intégration des communautés ethniques non arabes, tels que les Arméniens, les Turkmènes ou les Tcherkesses, numériquement faibles, ne pose guère de problème au Baath, en revanche celle des Kurdes, deuxième minorité ethnique de Syrie estimée entre 7 et 10% des 23 millions de syriens⁷ et témoignant d'aspirations

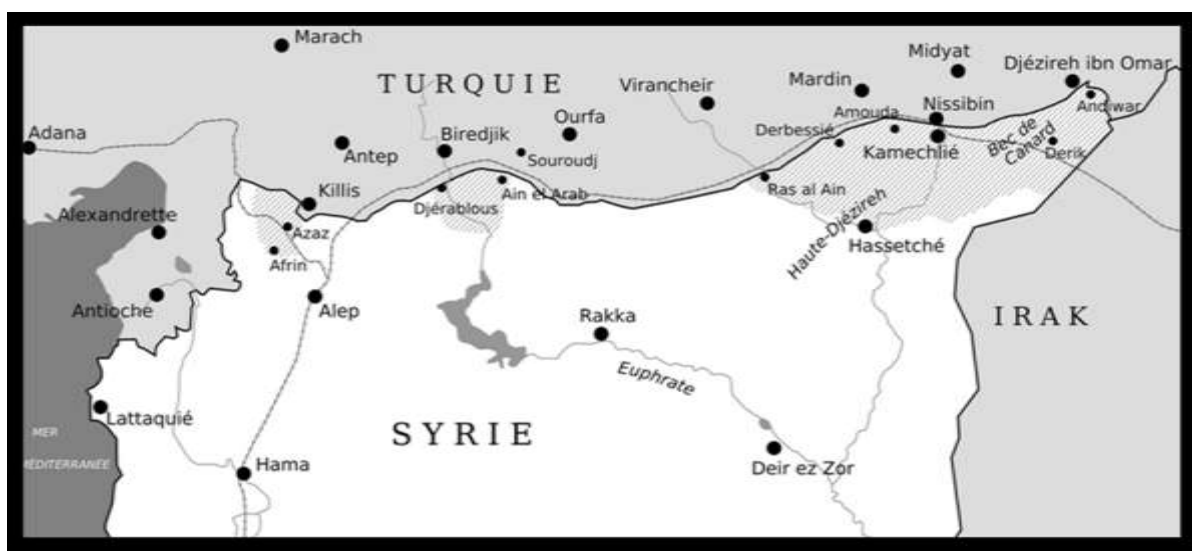
⁵ Sur l'opposition kurde en Irak voir Pierre-Jean Luizard, « Il y avait u pays qui s'appelait l'Irak... », in *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n°81-82, 1996. p. 257-302.

⁶ Selon l'article 11 de la Constitution du parti Baath, « doit quitter le territoire arabe quiconque fait de la propagande en faveur d'un groupement raciste anti-arabe ou y adhérer, et quiconque y a émigré dans un but colonialiste ».

⁷ Youssef Courbage, « La population de la Syrie : des réticences à la transition démographique », in *La Syrie au présent : reflets d'une société*, Arles, Sindbad /Actes Sud, 2007, p. 189.

nationalistes, constitue un défi au régime du Baath. Les Kurdes occupent trois régions principales frontalières de la Turquie et de l'Irak : la montagne des Kurdes (Kurd Dagh) au nord-ouest qui englobe la ville de 'Afrîn, la région de 'Aïn al-'Arab (Kubani) au nord-est d'Alep et la Haute Jazira au nord-est (Rās al-'Aïn, 'Amūda, al-Mālkiyya et al-Qamichli). Il existe également des quartiers de Damas et d'Alep où les Kurdes sont majoritaires. Si les Kurdes de Damas dont la présence remonte au 12^{ème} siècle et pour qui « *l'arabe est devenue la langue dominante [...] en public comme en privé* »⁸ sont un exemple d'intégration parfaite, en revanche, les Kurdes de la Jazira (nord -est) située à l'Est de l'Euphrate , d'origine rurale et tribale, proches géographiquement des zones kurdes turque et irakienne où le sentiment nationaliste kurde est fort, sauvegardent leur entité nationale, culturelle et linguistique.

Figure 4 : Zones de peuplement kurde en Syrie



Source : Jordi Tejel, *Le mouvement kurde en exil. Continuités et discontinuités du nationalisme kurde sous le mandat français en Syrie et au Liban (1925-1946)*, Berne, Peter Lang, 2007, p. 36.

Les soupçons du gouvernement syrien sur les objectifs réels du nationalisme kurde, considéré comme une menace à l'identité et à l'unité territoriale de la Syrie, sont renforcés à la suite de la révolte kurde de Moustapha al-Bârzânî en 1961 en Irak. Les dirigeants syriens ont envisagé d'affronter l'irrédentisme du nationalisme kurde en adoptant une politique coercitive à l'égard des Kurdes. Muhammad Ṭalab Hilāl, officier de la sécurité politique de la région de la

⁸ Paulo G. Pinto, « Les Kurdes en Syrie », in *La Syrie au présent : reflets d'une société*, op. cit., p. 261.

Jazira, à travers une étude sur cette même région⁹ ne cache pas son inquiétude à l'égard de l'irrédentisme des nationalistes kurdes. Il propose de régler le problème kurde en opérant un équilibrage démographique entre arabes et kurdes et en optant pour une politique d'assimilation par l'arabisation. Le recensement exceptionnel de 1962, portant sur la mohafazat d'al-Ḥassaka, visait plus particulièrement la population kurde de la Jazira. Ce recensement, dont le but officiel était de neutraliser la population kurde qui avait émigrée de Turquie après l'indépendance de la Syrie et qui aurait profité de la loi des réformes agraires de 1959, prive de la nationalité syrienne près de 120.000¹⁰ Kurdes, faute de document d'Etat civil prouvant leur présence en Syrie avant 1945¹¹.

Le plan de « ceinture arabe », *al-ḥizām al-'arabī*, qui consiste à installer une population arabe dans une zone qui s'étend le long de la frontière turque, large de 15 km et longue de 350 km¹², séparant la population kurde de Syrie de celle de Turquie et d'Irak, élaboré dès 1962, n'est mis en vigueur qu'avec l'arrivée au pouvoir des baathistes radicaux suite au coup d'Etat du 23 février 1966 et la mise en place de la politique de réforme agraire. La Jazira, une des régions qui concentrent un grand nombre de grandes propriétés terriennes¹³ constitue une cible privilégiée pour les nouveaux baathistes qui se revendiquent ouvertement du socialisme. Une politique d'expropriation des grandes propriétés aboutit, dans le cadre de la « ceinture arabe », à la

⁹ Muhammad Talab Hilāl, *Dirāsa 'an muḥāfazat de la Jazira min al-nawāḥī al-qawmīyya, al-iḡtimā'īyya wa al-sīyāsīyya (Etude sur la province de Djazira, du point de vue national, social et politique)*, Berlin, 2001 (1963).

¹⁰ Le nombre de kurdes déchus de la nationalité syrienne dépasse aujourd'hui les 300.000 personnes. Human Rights Watch-Middle East, *Syria: The silenced Kurds*, 3 octobre 1996, vol. 8, n° 4 (E), p. 18. <http://www.hrw.org/en/reports/1996/10/01/syria-silenced-kurds>. Consulté le 22 mars 2012. Pour neutraliser l'opposition kurde, Bachar al-Assad promulgue le 7 avril 2011 le décret législatif n° 49/2011, stipulant l'octroi de la nationalité syrienne aux « étrangers de al-Hassaka ».

¹¹ Les personnes concernées par le recensement sont réparties en *Aḡānib* « étrangers » et *maktūmīn* « occultés ». Si l'on se reporte aux chiffres officiels du gouvernement syrien communiqués à Human Rights Watch en août 1996, il existerait 67.465 « étrangers » et 75.000 « occultés », ces chiffres ne prenant pas en compte les enfants issus des mariages officiellement non reconnus. Si les *Aḡānib* sont déchus de leur nationalité syrienne, ils restent inscrits dans les registres de l'état-civil alors que les *maktūmīn* ne figurent nulle part dans les registres de l'Etat et n'ont aucune existence juridique ou administrative ; ils se voient officiellement exclus de tout droit civique (droit à la propriété, accès à l'université ou à la fonction publique, et s'ils se marient entre eux leurs enfants ne sont pas reconnus). Voir le rapport de Human Rights Watch-Middle East : *Syria : The silenced Kurds, op. cit.*, p. 14-16.

¹² Myriam Ababsa, « Frontières de développement en Syrie : l'adaptation du projet Baathiste aux logiques tribales dans le front pionnier de la Jazira », in *A Contrario, Frontières au Moyen Orient*, sous la direction de Riccardo Bocco et Daniel Meier, février 2005, vol. 3, n° 2, p. 18.

¹³ « La petite propriété y était rare, 5% de moins de 10 hectares en 1950 ». Jean Hannoyer, « Le monde rural avant les réformes », in André Raymond (éd.), *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, CNRS Editions, 1980, p. 276.

réquisition de 138.853 hectares qui servent à créer des « fermes modèles d'Etat ». Celles-ci sont distribuées au début des années 1970, avec la réalisation du barrage sur l'Euphrate, à des familles arabes dites *al-ġumur* « les submergés », originaires du mohafazat al-Raqa et d'Alep dont les villages avaient été submergés par les eaux du lac al-Asad. Mais, si les réformes agraires aboutissent à l'expropriation, entre 1965 et 1975, de 30.000 Kurdes¹⁴ sans « *qu'il n'y ait pour autant de déportations organisées comme en Irak* ¹⁵ », l'inondation des terres des paysans arabes¹⁶ lors du remplissage du lac al-Asad entraîne le déplacement de 60.000 paysans arabes. 25.000 paysans, soit le tiers des submergés, acceptèrent de s'installer entre 1972 et 1977 dans les 41 villages modèles¹⁷ construits par l'Etat à la frontière turque le long de la route entre 'Aīn Dīwār et Rās al-'Aīn dans le gouvernorat d'al-Ḥassaka, sur les terres réquisitionnées des grands propriétaires kurdes lors des réformes agraires. Si pour le gouvernement le projet s'inscrit dans la politique de réforme agraire et de développement de la structure sociale de la population rurale de la Jazira, pour les Kurdes, il vise à créer un équilibre démographique entre Arabes et Kurdes en vue de modifier la démographie de la région.

Le système d'al-Asad : l'instrumentalisation du mouvement kurde

Dès 1976, Hafez al-Asad, arrivé au pouvoir en 1970, met fin aux politiques de spoliation à l'encontre des Kurdes dans la Jazira et suspend le projet de la ceinture arabe sans pour autant renoncer à la politique d'arabisation¹⁸. Issu de la minorité alaouite, il trouve dans les clivages communautaires de la société syrienne un enjeu à exploiter pour consolider son assise. Le régime

¹⁴ Jean-François Pérouse, « Les Kurdes de Syrie et d'Irak : dénégation, déplacements et éclatements », in *Espace Population Société, Les populations de l'Orient arabe*, Université Lille I, 1997, n° 1, p. 79.

¹⁵ Clémence Scalbert Yücel, « Le peuplement du Kurdistan bouleversé et complexifié : de l'assimilation à la colonisation », in *L'information géographique, Modifications coercitives du peuplement*, mars 2007, vol. 71, n° 1, p. 78.

¹⁶ 66 villages et 126 hameaux situés sur des terres fertiles des rives de l'Euphrate ont été inondés. Myriam Ababsa, « Frontières de développement en Syrie », *loc. cit.*, p. 18.

¹⁷ Myriam Ababsa, « Idéologie spatiale et discours régional en Syrie », in Alessia de Biase, Christina Rossi (dir.), *Chez nous : identités et territoires dans les mondes contemporains*, Paris, Editions de la Villette, 2006, p. 241.

¹⁸ Le décret n° 13/61/1 du 26 avril 1987 promulgué par le Ministère de l'Administration Locale interdit de donner des noms non arabes aux enseignes commerciales. Selon le décret n° 5801 du 18 mai 1977, les noms kurdes des villes et villages de la région de 'Afrīn dans la Mohafazat d'Alep doivent être remplacés par des noms arabes¹⁸. Ainsi Ġabal al-Akrād (la montagne des Kurdes) devient al-ġabal al-Aḥḍr (la montagne verte), 'Afrīn devient Madīnat al-'Urūba (la ville de l'arabisme)¹⁸. Human Rights Watch-Middle East, *Syria: The silenced Kurds, op. cit.*, p. 49.

prend des mesures destinées à lui rallier toutes les autres communautés minoritaires, y compris les Kurdes. Il s'agit de gagner la sympathie des kurdes dont la majorité est musulmane sunnite, par le biais d'un discours officiel islamisant qui évite d'évoquer les Kurdes en tant qu'identité ethnique différente des Arabes. Les Kurdes sont des musulmans et font partie de l'ensemble de la population syrienne majoritairement musulmane, de son histoire et ont contribué à l'essor de la civilisation arabo-islamique. En outre, les Kurdes et les Arabes musulmans partagent un fond culturel et une expérience historique communs qui n'autorisent pas leur différenciation. Saladin, vainqueur des Croisés, est honoré comme un héros national musulman et non en tant que kurde. Yūssef al-‘Azma, ministre de la défense du gouvernement arabe sous le roi Faīyṣal, mort le 24 juillet 1920 à la bataille de *Maīyṣalūn* contre l'armée française, est un héros national. Ce discours se traduit par une démarche d'incorporation des personnalités religieuses et des figures symboliques kurdes influentes et respectées par leur communauté et par la population musulmane. Le cheikh Aḥmad Kuftārū, kurde de Damas, *Mufti* de la République depuis 1964 jusqu'à sa mort en 2004, devient très proche du président Hafez al-Asad. Son institution d'enseignements religieux, appelée Académie du cheikh Aḥmad Kaftārū, dirigée par le *Mufti* lui-même, s'attire le soutien des autorités politiques. Des personnalités comme Muhammad Sa‘īd Ramaḍān al-Būfī, kurde et professeur à la Faculté de *Charia*, peuvent intervenir à la télévision et à la radio. Des députés comme Marwān Šihū (mort le 6 août 2001), constituent à la fois une clientèle politiquement loyale et proche des Kurdes. Lors des élections législatives de 1990, onze Kurdes sont élus députés indépendants. Trois d'entre eux se présentaient sur une liste commune soutenue par les partis politiques kurdes de Syrie : Kamāl Aḥmad, président du parti démocrate kurde ; Hāğ Darwīš, président du parti démocrate progressiste kurde et Fū‘ād ‘Akkū, représentant du parti populaire kurde¹⁹. Certes, ces partis n'étaient pas permis, mais ils étaient tolérés. Les Kurdes peuvent se constituer en associations culturelles ou artistiques qui affirment leur identité spécifique « *dans le cadre d'une expression publique contrôlée et codifiée par le régime et d'une expression privée relativement libre*²⁰ ». Cette situation d'ambiguïté permet au régime de contrôler les partis et leur activité, et d'arrêter certains activistes dans le cas où ils dépasseraient les lignes rouges, en les accusant d'activisme illégal et de violation de la loi selon l'article 288 du droit pénal qui interdit tout activisme au sein d'une organisation politique non autorisée par l'Etat. Jusqu'en 2004, l'autorité syrienne n'arrête aucun leader de partis politiques

¹⁹ Sabri Cigerli, *Les Kurdes et leur histoire*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 170.

²⁰ Jordi Tejel Gorgas, *Syria's Kurds. History, Politics and Society*, New York, Routledge, 2009, p. 99.

kurdes.

Ce rapprochement des Kurdes se fait par ailleurs à travers leur intégration dans le système communautaire du régime « *en leur accordant des postes militaires, notamment dans la garde présidentielle ou dans les milices kurdes qui ont été utilisées dans la répression contre les Frères musulmans à Alep en 1980 et à Hama en 1982*²¹ » ; le régime élargit ainsi sa base politique et accroît sa légitimité tout en laissant entendre qu'il ne renie pas les Kurdes. Le régime d'al-Asad exploite la dimension transnationale de la question kurde en établissant des alliances avec les partis politiques kurdes d'Irak et de Turquie. Ainsi le régime syrien a protégé de 1980 à 1998 Abdullah Öcalan²². Le PKK, interdit en Turquie, possédait des camps d'entraînement dans la plaine de la Biqā' au Liban. Des Kurdes syriens et militants du PKK peuvent s'engager dans la guérilla contre l'armée turque²³. L'alliance avec le PKK amène son leader Abdullah Öcalan à déclarer que « *la majorité des Kurdes de Syrie sont issus de l'immigration de Turquie*²⁴ ». Simultanément, la Syrie a soutenu les Kurdes irakiens contre le régime de Saddam Hussein en abritant les antennes locales des partis kurdes irakiens. L'Union Patriotique du Kurdistan UPK de Ğalāl Ṭalabānī a été fondée à Damas en 1975. A travers le soutien des partis kurdes d'Irak et de Turquie, le régime syrien a réussi à canaliser les aspirations nationalistes des Kurdes de Syrie en dehors des frontières syriennes et à calmer toute contestation interne au régime liée aux revendications de la communauté kurde de Syrie.

Le passage dans l'opposition ou le réveil identitaire

Si les revendications nationalistes des Kurdes de Syrie remontent au début du 20^{ème} siècle

²¹ Jordi Tejel Gorgas, « Les Kurdes de Syrie, de la dissimulation à la visibilité ? », in *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée, La Syrie au quotidien, cultures et pratiques du changement*, sous la direction de Sylvia Chiffolleau, Aix-en-Provence, Edisud, 2006, n° 115-116, p. 123.

²² Hamit Bozarslan, « Le nationalisme kurde, de la violence politique au suicide sacrificiel », in *Critique internationale*, n° 21, octobre 2003, p. 105.

²³ 18.000 kurdes syriens s'engagent dans les rangs du PKK. Voir James Brandon, « The PKK and Syria's Kurds », in *Terrorism Monitor*, The Jamestown Foundation, vol. 5, n° 3, 21 février 2007. URL: http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=1014. Consulté le 14 mai 2012.

²⁴ Akram al-Bunī, « Akrad sūrīya : al-hawīyya wa al-ḥal » (Les Kurdes de Syrie, l'identité et la solution), *Aljazeera*, le 03 octobre 2004. <http://www.aljazeera.net/NR/exeres/77CEFF7B-BAAA-4B34-A9E2-E892327CB3C5.htm>. Consulté le 12 mai 2009.

et s'expriment à travers la Ligue Khoyboun²⁵ et le mouvement autonomiste de la Jazira (1936-1939)²⁶ qui jettent les bases d'une conscience kurde en Syrie en renforçant les sentiments identitaires kurdes, l'organisation des Kurdes syriens en partis politiques est relativement récente par rapport aux Arabes²⁷. Le Parti Démocratique du Kurdistan de Syrie, premier parti politique qui porte les revendications nationalistes des kurdes en Syrie, n'est créé que le 14 juin 1957²⁸ sous l'encouragement de Moustafa al-Barazānī, leader du Parti Démocratique du Kurdistan d'Irak²⁹. Intimement lié aux partis kurdes de Turquie et d'Irak en particulier, le mouvement kurde syrien est traversé depuis 1965 par de multiples divisions et subdivisions qui reflètent d'une part les crises internes du mouvement kurde irakien (PDK de Bârzânî et UPK -Union Patriotique Kurde- de Talbani³⁰), d'autre part les antagonismes personnels, claniques et tribaux qui le structurent. Cependant, malgré son soutien aux partis politiques kurdes irakiens et turcs au nom d'une même cause et d'un projet identitaire kurde, le mouvement kurde syrien ne se pose pas comme une force d'opposition au régime baathiste d'al-Asad, bien que restrictif sur les droits des kurdes en Syrie. Les kurdes restent en dehors de toute alliance avec l'opposition nationale. Les partis kurdes, y compris ceux qui sont basés à l'étranger, n'intègrent pas le Rassemblement

²⁵ Une organisation pan-kurde fondée en 1927 au Liban. Malgré son caractère élitiste et ses liens avec les tribus kurdes originaires de Turquie et réfugiées en Syrie, le *Khoyboun* investit progressivement les Kurdes de la Jazira syrienne. Elle disparaît en 1944. Pour plus de détails sur la Ligue Khoyboun, voir Jordi Tejel Gorgas, « La Ligue nationale kurde Khoyboun. Mythes et réalités de la première organisation nationaliste kurde », in *Études kurdes*, Fondation-Institut kurde de Paris, n° 3, hors série, juin 2007, 158 p.

²⁶ Le mouvement autonomiste de la Jazira, bien que rassemblant la majorité des tribus kurdes, englobe des alliés chrétiens et revendique un statut autonome comparable à celui des druzes et des alaouites. Pour plus de détails, voir Jordi Tejel Gorgas, « Les territoires de marge de la Syrie mandataire : le mouvement autonomiste de la Haute Jazira, paradoxes et ambiguïtés d'une intégration « nationale » inachevée (1936-1939) », in RMMM, *Le monde rural dans l'occident musulman médiéval*, Mohamed Ouerfelli et Elise Voguet (dirs), n° 126, novembre 2009, p. 205-222.

²⁷ Alors que les Arabes syriens s'organisent tôt dans des partis politiques modernes (le parti communiste syrien fondé en 1926, le parti national social syrien en 1939, l'organisation des Frères musulmans en 1945, le parti Baath en 1947), les Kurdes n'ont occupé qu'une place marginale sur l'échiquier politique local.

²⁸ Fondé par plusieurs personnalités ('Usman Şabrī, Ḥamīd Sulāyīmān Ḥāğ Darwīš, Ḥamza Nwīyārān, Muhammad 'Issā Millā Mahmoud, Rašīd Ḥammū, Muhammad 'Alī Ḥūğa, Ḥalīl Muhammad et Şawkat Ḥanān, Nūr al-Dīn Zāzā). Certains fondateurs comme Rašīd Ḥammū étaient anciens membres du parti communiste Syrien dirigé par Khaled Bakdach, un Kurde de Damas. Christine More, *Les Kurdes aujourd'hui : mouvement national et partis politiques*, Paris, L'Harmattan, 1984, p. 202.

²⁹ Le PDK iranien est fondé en 1945, le PDK irakien en 1946.

³⁰ Pour plus de détails sur ce point, voir Chris Kutschera, *Le Défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Paris, Bayard Editions, 1997, p. 31-43.

National Démocratique³¹, seul cadre organisé de l'opposition syrienne au régime du Baath jusqu'en 2000. Ce n'est qu'à la fin des années 1990 que le mouvement kurde syrien exprime les revendications particulières des kurdes en Syrie en contestant la politique du régime et son idéologie officielle unanimiste arabe. Ses revendications se limitaient alors à la reconnaissance des droits culturels et linguistiques. L'expulsion d'Abdullah Öcalan³² de Syrie le 9 octobre 1998, la rupture du régime syrien avec le PKK, l'amélioration des relations avec la Turquie depuis l'an 2000 encouragent les partis politiques kurdes à sortir du système communautaire d'al-Asad en concentrant leur activisme à l'intérieur du pays. Ainsi à partir de 2002, plusieurs rassemblements publics sont organisés par les partis politiques kurdes³³. L'Alliance démocratique kurde de Syrie réclame la restitution de la nationalité syrienne aux Kurdes apatrides à travers une lettre adressée au président Bachar al-Asad en octobre 2002 lors d'un rassemblement devant le parlement syrien. Si les questions liées à la liberté d'expression, aux droits de l'homme et à la démocratie en Syrie sont évoquées, les revendications particulières des Kurdes font désormais partie du discours politique kurde (le droit à la citoyenneté, la reconnaissance des droits culturels et linguistiques, la restitution de la nationalité syrienne aux Kurdes « apatrides » issus du recensement d'al-Hassakeh en 1962, les problèmes du décret n° 49 lié à l'interdiction des achats et ventes de biens immobiliers dans les régions frontalières).

La violente répression par les forces de l'ordre lors des événements de Qamichli, survenus le 12 mars 2004, faisant plusieurs dizaines de morts parmi les Kurdes, provoque des manifestations qui s'étendent jusqu'à Damas et Alep³⁴ et oblige les autorités syriennes à

³¹ Fondé à l'étranger en 1979 dans le contexte de l'affrontement opposant les Frères musulmans au régime de Hafez al-Asad, c'est une coalition de cinq partis de gauche non reconnus : le parti de l'union socialiste arabe démocratique, le parti communiste syrien-bureau politique, le parti des travailleurs révolutionnaires, le parti Baath arabe socialiste démocratique, le mouvement des socialistes arabes. Ces partis sont pour la plupart issus de dissidence des partis politiques qui ont accepté de siéger dans le Front National Progressiste pro régime lors de sa création en 1972 par Hafez al-Asad. Les Islamistes, les Kurdes et le parti de l'action communiste n'y participent pas.

³² Abdullah Öcalan dirigeant du PKK (un parti indépendantiste kurde largement populaire en Syrie) est protégé par la Syrie entre 1980 et 1998.

³³ Une centaine de kurde se rassemble devant le parlement syrien le 10 décembre 2002, qui coïncide avec la Journée internationale des droits humains. Le même jour de l'année suivante, le nombre de manifestants s'élève à 1000 personnes ; ils entonnent des slogans tels « Citoyenneté pour les Kurdes », « À bas l'interdiction de la langue et culture kurdes » ou « Pour le respect des droits humains en Syrie ». Harriet Montgomery, *The Kurds of Syria. An existence denied*, Berlin, Europäisches Zentrum für Kurdische Studien, 2005, 158 p.

³⁴ A l'origine des événements, un affrontement entre supporters lors d'un match de foot le 12 mars 2004 entre l'équipe arabe de la ville de Deir al-Zor et kurde de Qamichli qui tourne à l'émeute.

reconnaitre officiellement, pour la première fois, l'existence d'un problème kurde en Syrie et la nécessité de régler notamment le problème des Kurdes déçus de leur nationalité à la suite du recensement exceptionnel de 1962. Lors d'une interview avec le quotidien londonien *al-Hayat* le 21 mai 2004, Bachar al Assad rompt avec le discours officiel qui considère les Kurdes comme issus de l'exode de Turquie entre 1924 et 1938, précisant qu'il n'y a pas de différence entre un Arabe et un Kurde, et « *qu'il existe un nombre de Kurdes qui sont Syriens et qui ont droit à la nationalité syrienne*³⁵ ». Néanmoins, les drapeaux kurdes et les photos d'Abdullah Öcalan brandis lors des rassemblements kurdes sont mal perçus par les Arabes, symboles d'une autonomisation considérée comme une remise en cause de l'identité arabe et unitaire de la Syrie. Pour dissiper les soupçons de séparatisme, l'opposition kurde se rapproche de l'opposition nationale arabe³⁶. Ainsi, en octobre 2005, l'Alliance Démocratique Kurde et le Front Démocratique Kurde, jusqu'alors principaux courants de l'opposition kurde, intègrent le mouvement d'opposition nationale à travers la « Déclaration de Damas Pour le Changement National Démocratique³⁷ », première coalition de l'opposition syrienne formée à l'intérieur. Le comité de Déclaration de Damas préconise la garantie des libertés individuelles et collectives des minorités nationales, leurs droits culturels et linguistiques. Il appelle à trouver une solution démocratique et juste à la question kurde en Syrie en garantissant l'égalité complète des citoyens kurdes syriens avec les autres citoyens en ce qui concerne les droits à la nationalité, à la culture et à la langue dans le cadre de l'unité de la Syrie³⁸.

La chute de Saddam Hussein et l'autonomisation du Kurdistan irakien, mais aussi la pression américaine sur le régime syrien et son isolement après le meurtre du premier ministre libanais Rafiq al-Hariri en 2005³⁹ favorisent l'émergence d'un nouveau discours nationaliste qui vise à légitimer le droit des Kurdes syriens sur leurs territoires par le discours historique. C'est

³⁵ Myriam Ababsa, « Frontières de développement en Syrie », *loc.cit.*, p. 18.

³⁶ Entretien avec 'Abd al-Razāq 'Id, « Déclaration de Damas », le 8 mai 2012.

³⁷ La Déclaration de Damas est signée le 16 octobre 2005 par 5 coalition de partis politiques (Rassemblement national démocratique, Alliance Démocratique kurde en Syrie, Front Démocratique kurde en Syrie, Coordination de la société civile, parti du futur) et 9 personnalités indépendantes (Ryad Seif, Jawdat Saïd, Abd al-Razaq Id, Samir Nachar, Fida Akram al-Hourani, Adel Zakar, Abd al-Karim al-Dahak, Haïtham al-Maleh, Naïf Qaïsyia). Voir <http://www.mokarabat.com/s903.htm>

³⁸ Déclaration de Damas, le 16 octobre 2005, <http://www.mokarabat.com/s903.htm>

³⁹ Muhammad Saïd Raşās, « al-Akrād wa al-Mu'āraḍa al-Sūrīya (Les Kurdes et l'opposition syrienne) », *al-Hayat*, 1^{er} avril 2004.

notamment la région d'al-Jazira, principal foyer du nationalisme kurde en Syrie qui constitue l'axe de ce discours. Située à l'Est de l'Euphrate, la Jazira comprend trois mohafazat, al-Raqqā, Deir al-Zor et al-Hassaka. Elle jouit d'une mixité ethnique et confessionnelle (Assyriens, Arméniens, Arabes et Kurdes, chrétiens, juifs et musulmans) ; sur un total de trois millions d'habitants, un tiers est composé de kurdes et affiche la croissance démographique la plus dynamique de la Syrie. La Mohafazat d'al-Hassaka, chef-lieu de la Haute Jazira⁴⁰, regroupe plus de la moitié des Kurdes de Syrie. Pour l'opposition kurde, la Haute Jazira constitue une continuité géographique du « grand Kurdistan ». Si le discours baathiste considère la Jazira comme l'une des plus anciennes provinces de Syrie qui « *aurait été habitée par des Arabes dès le 1^{er} millénaire avant notre ère* ⁴¹ », les partis nationalistes kurdes considèrent la région de la Jazira comme « la terre historique sur laquelle les kurdes ont toujours vécu ». En s'appuyant sur les travaux des orientalistes et des kurdologues occidentaux⁴² mais aussi kurdes⁴³ de la fin du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècles⁴⁴, les Kurdes font alors remonter leurs origines à de nombreux envahisseurs et migrants établis dans la région (Hourrites, Lullubis, Kurtis, Gutis, Mèdes, Mardes, Carduchis, Mitanni, Kassites) et leur territoires, le Kurdistan, a été envahi et gouverné par les Assyriens, les Akkadiens, les Grecs, les Romains, les Byzantins, les Arabes, les Mongols et les Turcs, sans compter la brève colonisation française et britannique⁴⁵. Les zones de peuplement kurde en Syrie sont alors considérées comme le prolongement naturel des territoires kurdes de Turquie et d'Irak, désormais appelées « Kurdistan occidental » ou « Kurdistan de Syrie ». Si ce discours fonctionne comme une « *riposte aux historiographies officielles* ⁴⁶ », en

⁴⁰ Les villes de la Haute Djazîra : Amouda, Ain diwar, Derbassiyah, Derik, Qamishli et Ras al-Ayn.

⁴¹ Stéphane Valter, *op. cit.*, p. 185.

⁴² Pour exemple, Pierre Rondot (1904-2000), Roger Lescot (1914-1975).

⁴³ Djeladet Bedir Khan (1893-1951) travaille sur la latinisation de l'alphabet kurde sorani.

⁴⁴ Sur le discours orientaliste français de la « question kurde » et de son influence sur la construction identitaire et nationale kurde, voir Jordi Tejel Gorgas, « Les constructions de l'identité kurde sous l'influence de la « connexion kurdo-française » au Levant (1930-1946) », <http://ejts.revues.org/index751.html>. Consulté le 18 août 2009.

⁴⁵ Aḥmad Tāğ al-Dīn, *al-Akrād : tāriḥ ṣa'b wa qaḍīyyat waṭan (Les Kurdes : histoire d'un peuple et cause d'une patrie)*, Le Caire, al-Dār al-Ṭaqāfīyya, 2001, p. 15.

⁴⁶ Hamit Bozarslan, « Quelques remarques sur le discours historiographique kurde en Turquie 1919-1980 », in *Asien, Afrika, Latinamerika*, Windler, Christian (éd.), n° 29, 2001, p. 47-71.

réaction à la réappropriation et réécriture de l'histoire par les historiens arabes, tels que Suhaīyl Zakkār, Muṇḍir al-Mūṣallī ou 'Abd al-Qādir 'Aīyāš qui expliquent la présence kurde dans la Jazira par les vagues migratoires des Kurdes provenant de Turquie entre 1924 et 1938, il vise à légitimer les revendications nationalistes voire autonomistes de la région kurde et est destiné avant tout à l'intérieur, c'est-à-dire aux Kurdes ; il représente un discours d'unité nationale qui donne une réalité et une légitimité concrète à l'idée de peuple kurde syrien tout comme à ces nouvelles projections territoriales, en renforçant l'unité symbolique de l'espace kurde syrien⁴⁷. L'adoption de l'idée d'un « Kurdistan unie » par certains partis de l'opposition kurde syrien paraît irréaliste du fait de l'inexistence d'une continuité territoriale des zones de peuplement kurde en Syrie. Le territoire kurde en Syrie se compose de trois régions, séparées par des poches arabes, sans parler des Kurdes de la capitale, d'Alep et d'autres villes syriennes. Ces réalités nourrissent les divergences des partis kurdes en Syrie concernant les revendications territoriales.

Conclusion

Aujourd'hui, l'opposition kurde syrienne se compose d'une douzaine de partis nationalistes et clandestins organisés dans le cadre du Conseil National kurde⁴⁸ créé le 26 octobre 2011, dans le sillage du soulèvement des Syriens déclenché en mars 2011, pour unifier les revendications nationalistes et faire pression sur le Conseil national Syrien qui regroupe la plupart des partis de l'opposition syrienne.

Si le printemps arabe a permis au peuple arabe dans plusieurs pays de se débarrasser des dictatures en place depuis plusieurs décennies, les revendications démocratiques qu'il porte sont aussi l'occasion pour les minorités longtemps marginalisées, notamment ethniques, de rendre publiques leurs revendications aux droits nationaux. Au Yémen, en Libye, au Maroc et en Syrie, les dynamiques identitaires se multiplient. Cette question se trouve aujourd'hui au centre des problèmes qu'affronte l'opposition partisane dans le monde arabe. L'opposition kurde en Syrie

⁴⁷ Julie Fernandez De Barena, « L'émergence d'une contestation kurde en Syrie », in *Etudes Kurdes*, colloque organisé par l'Institut Kurde de Paris en coopération avec l'Université de Salahadin, Irbil, le 6-9 septembre 2006. URL : http://www.institutkurde.org/en/conferences/kurdish_studies_irbil_2006/Julie+Fernandez+de+BARENA.html Consulté le 13 juillet 2010.

⁴⁸ Le Conseil National Kurde regroupe 11 partis kurdes et plusieurs personnalités indépendantes. Présidé par 'Abd al-Ḥakīm Baššār, il revendique la reconnaissance des Kurdes dans la constitution syrienne, l'annulation des lois et décrets racistes et discriminatoires à l'encontre des Kurdes, le droit à l'autodétermination dans l'unité de la Syrie. <http://www.knc-s.com/index.php>

conçoit le printemps arabe comme une opportunité à saisir pour réaliser son nationalisme, certain appelant à l'autodétermination. Si les revendications nationalistes et autonomistes du mouvement kurde en Syrie remontent au mandat français sur la Syrie et à la création de l'Etat syrien, aujourd'hui plus que jamais, les Kurdes semblent plus déterminés à réaliser leur objectif.

Bibliographie

ABABSA Myriam, « Frontières de développement en Syrie : l'adaptation du projet baathiste aux logiques tribales dans le front pionnier de la Jazîra », in *A Contrario, Frontières au Moyen Orient*, sous la direction de Riccardo Bocco et Daniel Meier, février 2005, vol. 3, n° 2, p. 11-25.

ABABSA Myriam, « Idéologie spatiale et discours régional en Syrie », in Alessia de Biase, Christina Rossi (dir.), *Chez nous : identités et territoires dans les mondes contemporains*, Paris, Editions de la Villette, 2006, p. 235-249.

BARENA (DE) Julie Fernandez, « L'émergence d'une contestation kurde en Syrie », in *Etudes Kurdes*, colloque organisé par l'Institut Kurde de Paris en coopération avec l'Université de Salahadin, Irbil, le 6-9 septembre 2006. URL : http://www.institutkurde.org/en/conferences/kurdish_studies_irbil_2006/Julie+Fernandez+de+BARENA.html Consulté le 13 juillet 2010.

BOZARSLAN Hamit, « Quelques remarques sur le discours historiographique kurde en Turquie 1919-1980 », in *Asian, Afrika, Latinamerika*, Windler, Christian (éd.), n° 29, 2001, p. 47-71.

BOZARSLAN Hamit, « Le nationalisme kurde, de la violence politique au suicide sacrificiel », in *Critique internationale*, traduit de l'anglais par Rachel Bouyssou, octobre 2003, n° 21, p. 93-115.

BRANDON James, « The PKK and Syria's Kurds », in *Terrorism Monitor*, The Jamestown Foundation, 21 février 2007, vol. 5, n° 3. http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=1014.

CHALIAND Gérard, *Le malheur kurde*, Paris, Editions du Seuil, 1992.

CIGERLI Sabri, *Les Kurdes et leur histoire*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 170.

COURBAGE Youssef, « La population de la Syrie : des réticences à la transition démographique », in Baudouin Dupret et al. (dir.), *La Syrie au présent : reflets d'une société*, Arles, Sindbad / Actes Sud, 2007, p. 187-188.

GORGAS Jordi Tejel, « La Ligue nationale kurde Khoyboun : mythes et réalités de la première organisation nationaliste kurde », in *Études kurdes*, Fondation-Institut kurde de Paris, n° 3, hors série, juin 2007, 158 p.

GORGAS Jordi Tejel, « Les territoires de marge de la Syrie mandataire : le mouvement autonomiste de la Haute Jazîra, paradoxes et ambiguïtés d'une intégration « nationale » inachevée (1936-1939) », in RMMM, *Le monde rural dans l'occident musulman médiéval*, Mohamed Ouerfelli et Elise Voguet (dirs), n° 126, novembre 2009, p. 205-222.

GORGAS Jordi Tejel, *Syria's Kurds: History, Politics and Society*, New York, Routledge, 2009.

HANNOYER Jean, « Le monde rural avant les réformes », in André Raymond (éd.), *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, CNRS Editions, 1980, p. 373-295.

HILAL Muhammad Ṭalab, Dirāsa 'an muḥāfazat de la Jazira min al-nawāḥī al-qawmīyya, al-iḡtimā'īyya wa al-sīyāsīyya (Etude sur la province de la Jazira, du point de vue national, social et politique), Berlin, 2001 (1963).

KUTSCHERA Chris, *Le Défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Paris, Bayard Editions, 1997, p. 31-43.

MORE Christine, *Les Kurdes aujourd'hui : mouvement national et partis politiques*, Paris, L'Harmattan, 1984, p. 202.

PEROUSE Jean-François, « Les Kurdes de Syrie et d'Irak : dénégation, déplacements et éclatements », in *Espace Population Société, Les populations de l'Orient arabe*, Université de Lille I, 1997, n° 1, p. 73-84.

PINTO Paulo G., « Les Kurdes en Syrie », in Baudouin Dupret *et al.*(dir.), *La Syrie au présent : reflets d'une société*, Arles, Sindbad / Actes Sud, 2007, p. 259-267.

SCALBERT YÜCEL Clémence, « Le peuplement du Kurdistan bouleversé et complexifié : de l'assimilation à la colonisation », in *L'information géographique, Modifications coercitives du peuplement*, mars 2007, vol. 71, n° 1, p. 63-85.

TAG AL-DIN Aḥmad, *al-Akrād : tāriḥ ṣa'b wa qaḍīyyat waṭan* (Les Kurdes : histoire d'un peuple et cause d'une patrie), Le Caire, al-Dār al-Ṭaqāfiyya, 2001, p. 15.

VALTER Stéphane, *La construction nationale syrienne : légitimation de la nature du pouvoir par le discours historique*, Paris, CNRS Editions, 2002.

Constitution permanente de la République Arabe Syrienne de 1973 sous Hafez al-Asad (1970-2000). Nouvelle Constitution promulgué par le décret n° 94 du 2012, le 7 février 2012 sous Bachar al-Asad (2000-) Constitution du parti Baath, 1947.

Human Rights Watch-Middle East, *Syria: The silenced Kurds*, 3 octobre 1996, vol. 8, n° 4 (E), p. 18. <http://www.hrw.org/en/reports/1996/10/01/syria-silenced-kurds>.

Aljazeera, le 03 octobre 2004, Akram al-Bunī, « Akrad sūrīya : al-hawīyya wa al-ḥal » (Les Kurdes de Syrie, l'identité et la solution).

Al-Hayat, 1^{er} avril 2004, Muhammad Saïd Raṣāṣ, « al-Akrād wa al-Mu'āraḍa al-Sūrīya (Les Kurdes et l'opposition syrienne).

Déclaration de Damas 16 octobre 2005, <http://www.mokarabat.com/s903.htm>

Le Conseil National Kurde <http://www.knc-s.com/index.php>

Entretien avec 'Abd al-Razāq 'Id, « Déclaration de Damas », le 8 mai 2012.